



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
7 juillet 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-septième session

Genève, 15-28 septembre 2010

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Rencontre avec la société civile

**Rapport sur le deuxième Colloque public organisé par
la CNUCED sur le thème «Faire face aux crises mondiales:
de nouveaux modes de développement»**

Table des matières

	<i>Page</i>
Annexe	
Résumé des travaux des huit réunions de groupe	2

Annexe

Résumé des travaux des huit réunions de groupe

A. Réunion du groupe 1

La crise économique mondiale et les pays en développement: effets et réactions

1. L'organisation Oxfam International a présenté les conclusions d'une étude sur la crise économique mondiale, qu'elle avait menée auprès de 2 500 personnes dans 12 pays et que complétaient des études provenant de plusieurs universités et organismes internationaux.

2. Selon cette étude, la crise avait eu sur les populations pauvres et moins pauvres de pays en développement du monde entier des effets si profonds, complexes et divers qu'il était impossible de procéder à des généralisations ou d'établir des typologies de la résilience et de la vulnérabilité.

3. Les travaux avaient aussi montré que les pays et les ménages avaient mieux résisté à la crise économique que l'on pouvait s'y attendre, les familles s'entraïdant, partageant denrées alimentaires, informations et ressources financières et continuant d'envoyer leurs enfants à l'école.

4. Au vu des résultats de cette étude, les participants ont exploré les limites de la résilience des familles et des nations, dans le contexte des chocs actuels. De l'examen des incidences de la crise sur les budgets des pays pauvres, il est ressorti que les budgets 2010 avaient subi des baisses de l'ordre de 0,2 % du produit intérieur brut (PIB) en moyenne; deux tiers des pays pour lesquels il existait des données sur les dépenses sociales réduisaient actuellement les budgets alloués à un ou plusieurs secteurs sociaux prioritaires, à savoir l'éducation, la santé, l'agriculture et la protection sociale; l'éducation et la protection sociale étaient particulièrement pénalisées, les dépenses moyennes pour 2010 ayant baissé, même par rapport à celles de 2008.

5. Pour Oxfam, l'étude montrait que les gouvernements devaient se préparer aux crises et en surveiller les incidences; ils devaient soutenir les initiatives et les mécanismes locaux d'adaptation afin d'empêcher les inégalités de se creuser; après une crise, ils devaient reconstruire la résilience et veiller à ce que les donateurs et les institutions financières internationales apportent un appui constant.

6. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a demandé aux gouvernements de continuer de donner la priorité aux dépenses sociales dans les secteurs de services essentiels et dans l'agriculture et a proposé, à cette fin, que leur marge d'action budgétaire soit élargie moyennant une taxation de l'exploitation des ressources naturelles et du secteur financier, qui devrait être progressive et non régressive. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a noté que, pour sortir de la crise, il fallait en priorité créer des emplois en réalisant des investissements structurels dans la protection sociale, l'agriculture, la sécurité sociale, la santé et l'éducation.

B. Réunion du groupe 2
Mécanismes de financement innovants (par exemple, droits de tirage spéciaux, nouveaux systèmes de réserve et taxes sur les transactions financières)

7. À cette réunion, les participants ont examiné des propositions de financement innovant, dont beaucoup concernaient l'introduction de nouvelles taxes, telles qu'une taxe sur les transactions financières et la taxe sur les activités financières proposée par le Fonds monétaire international (FMI); ils ont évoqué aussi les droits de tirage spéciaux (DTS), avoirs de réserve sans frais créés par le FMI et distribués à ses pays membres en fonction de leur quote-part.

8. Les participants ont relevé qu'une taxe sur les transactions financières pourrait être une bonne source de financement et en même temps décourager une spéculation financière excessive. Une taxe à taux faible – 0,05 %, par exemple – pourrait être prélevée sur toutes les transactions financières (achats d'actions, d'obligations, de produits dérivés, etc.) par l'État, qui en affecterait le produit au financement des biens publics, réparti entre financement intérieur et financement international. L'une des questions soulevées par cette proposition était de savoir quelles répercussions elle aurait sur les marchés et les banques des pays en développement, ainsi que sur les «paradis fiscaux» des Caraïbes, et si les transactions réalisées par des consommateurs, tels les envois de fonds, en seraient exonérées.

9. Concernant les DTS, il a été signalé qu'une allocation générale de DTS d'une valeur de 250 milliards de dollars avait été effectuée en réponse à la demande formulée par le G-20 en avril 2009. Les pays pouvaient soit conserver les DTS à titre de réserve pour améliorer la qualité de leur signature et libérer d'autres réserves pour financer leurs dépenses, soit les convertir en liquidités pour un intérêt modique. Parmi les propositions de réforme des DTS, il a été question d'allocations ciblées en fonction des besoins des pays plutôt que de leur quote-part, ou de dons de la part de pays riches n'utilisant pas leurs DTS à des pays dont les besoins étaient plus importants.

10. Pendant la réunion, M. Pedro Páez, ancien Ministre équatorien de la coordination économique, a proposé tout un éventail de solutions, dont l'utilisation des DTS au niveau régional pour renforcer les nouvelles architectures régionales, l'interdiction immédiate des ventes à découvert et l'adoption de mesures restrictives concernant la spéculation sur les contrats de couverture de défaillance (CDS), les fonds spéculatifs, etc. Les participants ont noté que le début de formation d'un «G-192» l'an dernier lors de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière avait réussi à ébranler l'approche traditionnelle tant du FMI que des Nations Unies. L'un des premiers résultats en avait en fait été la demande d'allocation de DTS.

C. Réunion du groupe 3
Les accords commerciaux tiennent-ils compte du développement?
Analyse du Programme de Doha pour le développement et des accords de libre-échange

11. Animée par le Centre Sud, Third World Network et 3D Trade-Human Rights-Equitable Economy, la réunion a permis de débattre de la contribution réelle du Cycle de Doha et des accords commerciaux internationaux au développement, et de recommander des stratégies pour l'avenir. Les participants se sont intéressés à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), aux services, aux questions de mise en œuvre et aux droits de l'homme.

12. Les produits non agricoles bénéficiaient d'abaissements tarifaires supérieurs à ceux accordés sur les produits agricoles, et il en allait de même pour les pays en développement par rapport aux pays développés en raison de l'application de la formule suisse. L'adoption de cette formule faisait partie d'un ensemble plus large contenant d'autres éléments indispensables pour que les résultats des négociations sur l'AMNA respectent les principes du traitement spécial et différencié et d'une réciprocité qui ne soit pas totale. Certains pays avaient encore compliqué le cycle de négociation en présentant de nouveaux points qui ne faisaient pas partie du mandat initial du Cycle de Doha.

13. Au chapitre des services, il a été reconnu que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) contenait un certain nombre d'éléments favorables au développement, dont la prise en compte des préoccupations des pays les moins avancés (PMA) et l'approche fondée sur des listes positives. Par contre, les négociations sur la réglementation intérieure, qui avaient pour objectif de prescrire le mode de réglementation, n'étaient pas conformes à la plupart des intérêts des pays en développement et, de fait, neutraliseraient ce qui était favorable au développement dans l'AGCS. Les participants ont averti que la libéralisation serait un échec si les capacités intérieures en matière de services étaient restreintes, et ils ont recommandé de donner effet à l'article IV de l'AGCS et d'en suivre l'application.

14. S'agissant des questions de mise en œuvre, les intervenants ont évoqué les nombreux points en suspens hérités du cycle de négociations précédent, tout en soulignant l'importance des prescriptions relatives à la teneur en éléments d'origine locale pour créer des relations intrasectorielles et des réseaux de fournisseurs nationaux. Ces prescriptions pouvaient en fait attirer l'investissement étranger direct (IED) lorsque les fabricants étrangers cherchaient à «franchir l'obstacle». Parmi les autres questions examinées figuraient l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'Accord antidumping, l'Accord sur les sauvegardes, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce. Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été invités à obtenir rapidement des résultats sur les questions de la mise en œuvre.

15. Concernant les droits de l'homme, les subventions accordées par les pays développés à leurs producteurs de coton ont été dénoncées comme la cause de la lente disparition du secteur du coton en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, dont dépendaient pour leur subsistance près de 20 millions de producteurs et leur famille. Les négociations à l'OMC et les différends portés devant celle-ci n'ayant pas entraîné les changements requis, il fallait, pour avancer, continuer de promouvoir une approche du commerce qui soit fondée sur les droits de l'homme. Appliquée aux accords commerciaux, elle consistait notamment à évaluer les effets positifs et négatifs de la libéralisation du commerce sur la répartition des revenus et à élaborer un cadre normatif pour juger des effets des règles commerciales et permettre aux membres de l'OMC de faire effectivement usage de la marge d'action qui leur était offerte dans le cadre de l'Organisation.

D. Réunion de groupe 4

Les PMA peuvent-ils jouer un rôle dans la refonte de la gouvernance économique mondiale?

16. La réunion a été animée par la Consumer Unity and Trust Society (CUTS International), en collaboration avec la CNUCED. Les participants ont examiné le rôle que les pays les moins avancés (PMA) pouvaient et devraient jouer dans le débat sur la réforme et la réorganisation de la gouvernance économique mondiale pour une meilleure prise en compte de leurs besoins et de leurs aspirations en matière de développement.

17. Ils ont identifié deux très grandes difficultés rencontrées par les PMA concernant, d'une part, les crises mondiales et, d'autre part, la gouvernance économique mondiale, à savoir: a) un manque de capacités et de ressources pour absorber les graves chocs provoqués par les carences des politiques et des institutions internationales, chocs qui pouvaient anéantir leurs quelques progrès réalisés en matière de développement; et b) leur marginalisation dans tous les débats liés aux réformes de la gouvernance économique mondiale. Bien qu'ils soient les pays les plus vulnérables aux effets négatifs des crises, les PMA étaient ceux qui étaient le moins bien représentés dans les instances et les mécanismes chargés des questions les concernant.

18. Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'examiner formellement les problèmes des PMA et des pays à faible revenu en leur octroyant un siège dans des instances telles que le G-20. Ils ont demandé que les effets des politiques du G-20 soient pris en compte, y compris par les pays émergents, s'agissant notamment des incidences de l'adoption ou de l'application de politiques mondiales sur le développement des PMA et des pays à faible revenu. Concernant les questions liées aux changements climatiques, les intervenants ont souligné la nécessité de passer de l'évaluation des besoins à une démarche plus dynamique qui garantirait le transfert de technologies vers les PMA pour soutenir leur action en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

19. Lors du débat, les participants ont noté que l'écart entre les engagements en matière d'aide et les versements se creusait et que ce phénomène était lié à des questions de sécurité. De plus, la répartition géographique de l'aide était telle que ceux qui en avaient le plus besoin en étaient le plus privés. Il a été souligné que le dogme du libre marché favorisait les nations les plus fortes, qui prospéraient au détriment des nations plus faibles, lesquelles s'enfonçaient dans la pauvreté. Un appel a été lancé en faveur d'un effort prioritaire et concerté, fondé sur une approche globale, afin que tous les problèmes touchant les PMA soient effectivement traités lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

E. Réunion de groupe 5

Améliorer la sécurité alimentaire face aux changements climatiques

20. Cette réunion, animée par CUTS International, a porté sur les enjeux de sécurité alimentaire liés aux changements climatiques pour les pays en développement.

21. La crise alimentaire de 2007-2008 avait été due moins au manque de nourriture qu'au manque de pouvoir d'achat des populations pauvres. Le système alimentaire mondial – constitué d'acteurs travaillant dans la production alimentaire selon des règles nationales et internationales encadrant leur activité – n'assurait pas l'alimentation de tous. Les changements climatiques auraient des incidences sur la sécurité alimentaire en raison de variations de la productivité agricole et d'événements météorologiques extrêmes. On s'attendait également à des tensions accrues dans ce domaine en raison de l'accroissement démographique et de la modification des habitudes alimentaires due à la croissance économique dans les pays en développement.

22. Des participants ont noté que les politiques commerciales pouvaient de façon décisive encourager ou décourager l'investissement dans l'agriculture et, de la même manière, que les stratégies adoptées face aux changements climatiques pouvaient accroître ou fausser les flux commerciaux et les investissements. L'agriculture pouvait contribuer à l'atténuation des changements climatiques par le piégeage du carbone et la réduction des émissions. De nouvelles pratiques agricoles permettraient sans doute d'accroître la production et favoriseraient l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Cela dit, il était impératif d'augmenter substantiellement la production, la

productivité et l'investissement agricoles. De plus, une réforme systémique du commerce mondial des produits agricoles était nécessaire pour soumettre à des disciplines les subventions accordées par les pays développés.

23. Dans la discussion qui a suivi, les participants ont évoqué les avantages qui résulteraient d'une amélioration méthodique de la fertilité des sols, car il était impossible de demander aux pays africains d'assurer leur sécurité alimentaire en augmentant leurs importations de denrées alimentaires vu l'ampleur de leurs déficits commerciaux, la situation de leurs termes de l'échange et la faiblesse de leurs réserves en devises. La sécurité alimentaire et la promotion d'une agriculture durable devaient être des priorités absolues, et il fallait veiller à la cohérence des politiques et à la coordination des actions en matière de commerce, de sécurité alimentaire et de changements climatiques.

24. En conclusion, il est ressorti des discussions que: premièrement, une grande partie des mesures à adopter pour résoudre les problèmes examinés devait être prise au niveau national; deuxièmement, ces problèmes étaient complexes et imposaient des discussions approfondies entre tous les acteurs.

F. Réunion de groupe 6

Environnement, développement et travail décent: défis et perspectives

25. Les participants ont estimé que l'extension de la crise climatique ouvrait aussi la voie à la création d'emplois verts qui en atténueraient et en inverseraient les effets. Il faudrait toutefois veiller, dans ce nouveau secteur de l'économie, aussi bien au respect des droits des travailleurs qu'à une représentation équitable des femmes. Cela dit, ces emplois ne se créeraient pas d'eux-mêmes. Il serait nécessaire de mettre en place un plan d'investissement de très grande envergure dans les infrastructures, les technologies, les ressources humaines et la production vertes, afin de créer des emplois verts décents et garantir une transition équitable vers une économie à faible émission de carbone, et ce après des négociations approfondies avec les partenaires sociaux. Il fallait mener plus d'études sur l'impact d'une «écologisation» des emplois existants et la création de nouveaux emplois verts.

26. Les participants ont mentionné quelques études déjà réalisées sur ces questions. Ainsi, une étude menée en Allemagne avait montré que si le pays investissait dans les sources d'énergie renouvelables, le secteur privé vert emploierait 12,7 % de la population active d'ici à 2020, contre 8,3 % dans le cas contraire. Selon d'autres travaux effectués au Royaume-Uni, ce secteur pourrait créer de nombreux emplois, mais le PIB baisserait chaque année dans une proportion comprise entre 0,25 % et 0,82 %. Il restait que cet investissement était nécessaire dans la mesure où son coût restait inférieur aux coûts et aux conséquences des changements climatiques.

27. Les participants ont conclu que pour promouvoir un travail décent et la création d'emplois verts, la CNUCED pouvait mettre en place des plates-formes régionales et diffuser les meilleures pratiques afin d'aider les pays. L'OMC pouvait aussi apporter sa contribution en supprimant les droits de douane sur les produits environnementaux et en tenant compte de l'environnement dans les négociations. Enfin, les pays devraient adopter des mesures d'incitation sous forme de subventions, d'allègements fiscaux et autres mesures pour soutenir l'économie verte naissante.

G. Réunion de groupe 7

Des investissements responsables dans l'agriculture: approches durables centrées sur la personne

28. La réunion a été animée par 3D Trade-Human Rights-Equitable Economy et par l'Institut international du développement durable.

29. Des investisseurs privés, des sociétés transnationales et des gouvernements louaient des terres arables en Afrique et en Asie pour produire des denrées alimentaires et des biocarburants qu'ils exportaient ensuite vers leur pays d'origine. Ces transactions étaient souvent négociées secrètement, à l'insu des communautés locales qui détenaient ou exploitaient ces terres. Une conséquence en était que les accords conclus ne profitaient souvent ni aux agriculteurs locaux, ni à la sécurité alimentaire du pays.

30. Pour répondre à quelques-unes des préoccupations engendrées par cette situation, la Banque mondiale, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la CNUCED, avait élaboré des principes pour un investissement responsable dans l'agriculture. Pour sa part, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation avait proposé un ensemble de principes fondés sur le droit international des droits de l'homme, parallèlement à d'autres initiatives internationales.

31. Les participants ont noté qu'inscrire l'investissement agricole dans un cadre de défense des droits de l'homme pouvait aider à améliorer les moyens de subsistance des populations. En effet, les lignes directrices qui avaient été proposées étaient volontaires et ne protégeaient pas les droits des petits agriculteurs et des autres personnes touchées. Si les investisseurs pouvaient compter sur le droit contraignant et les droits opposables pour protéger leurs investissements, les droits fonciers des populations locales étaient souvent bafoués ou inexistantes. De surcroît, la Banque mondiale (par l'intermédiaire de la Société financière internationale (SFI) et du Service consultatif pour les investissements étrangers) et les gouvernements de pays développés encourageaient l'investissement étranger dans l'agriculture et la libéralisation des marchés fonciers intérieurs, en contradiction avec les principes évoqués plus haut.

32. Une des solutions consistaient à envisager la déclaration d'un moratoire pour les pays où des négociations étaient en cours pour le contrôle de vastes domaines fonciers. Il fallait donner effet aux principes pour un investissement responsable et élaborer des contrats types et d'autres instruments à l'intention des gouvernements, sur la base des travaux déjà réalisés par le FIDA et la FAO. Le financement de projets de développement agricole devait être expressément subordonné au respect des principes, et il fallait rendre obligatoire la réalisation d'études d'impact sur les droits de l'homme et les normes sociales et environnementales avant la négociation ou la conclusion des transactions foncières. Des politiques nationales visant à protéger les droits fonciers et autres des populations locales devaient être adoptées. Enfin, les gouvernements devaient jouer un rôle prédominant dans le développement de l'agriculture et allouer des fonds publics au secteur, plutôt que soutenir une production agricole axée sur l'exportation.

H. Réunion de groupe 8

Comment concilier justice climatique et réforme économique mondiale?

33. Cette réunion, animée par la CNUCED et le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (SLNG), a porté sur les difficultés politiques et les possibilités stratégiques de concilier un accord équitable sur les changements climatiques et la réforme systémique de l'économie mondiale proposée à l'ONU depuis

2009. La nécessité pressante de réaliser des investissements d'envergure pour faire face à des menaces socioéconomiques et climatiques interdépendantes a été au centre du dialogue.

34. Le principal intervenant a noté que, eu égard aux résultats décevants du Sommet de Copenhague, il y avait trois modèles de négociation possibles pour les futurs pourparlers sur le climat:

a) **Une grande alliance du G-192** (opérant dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)): Un modèle intergouvernemental universel qui n'avait pas abouti durant la phase préparatoire du Sommet de Copenhague;

b) **Une alliance de pays disposés à agir** (fondée sur l'Accord de Copenhague): Un cadre adopté par une poignée de pays puissants, qui pourrait aussi s'en servir pour contraindre des pays plus faibles à un accord;

c) **Un «excellent compromis»**: Le troisième scénario associait la réforme de l'architecture financière internationale à un accord sur les changements climatiques. Il pouvait être moins coûteux sur le plan politique que les scénarios a) et b), tout en renforçant très sensiblement la capacité de la communauté internationale de mobiliser les ressources nécessaires à l'adoption d'un accord équitable sur les changements climatiques.

35. Le troisième scénario reposait principalement sur une utilisation beaucoup plus large et plus équitable des DTS, comme il en était question dans le cadre de l'examen de la réforme de l'économie mondiale mené aux Nations Unies depuis 2009. Les DTS permettraient de créer des avoirs internationaux de réserve sur la base desquels les pays pourraient accroître leur émission de monnaie nationale afin de financer le surcroît d'investissement requis pour passer à des modes de développement à forte croissance et à faible émission de carbone.

36. Une autre solution consisterait à adosser aux DTS «mondiaux» – faisant office de «prêteurs de dernier recours» – des «DTS régionaux» qui pourraient, notamment, remplir les mêmes fonctions que leurs «homologues» mondiaux et permettre de créer des liquidités pour le financement d'investissements locaux dans des projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.
